

Tel : 04.67.47.70.74

@ : tennisclubpignan@gmail.com

TENNIS PADEL PIGNAN

Réservé Administration

Adoc Excel
 Licence Régulé

FORMULES D'ADHÉSION PADEL

Types de cotisations :

Cotisation annuelle + licence	180 € licence INCLUSE
Cotisation annuelle mais licencié dans un autre club	180 €
Cotisation annuelle d'un adhérent tennis du club	100 €
Cotisation annuelle d'un adhérent tennis du club (-18 ans)	90 €
Carte 10 entrées non adhérent	65 €
Carte 10 entrées adhérent tennis	50 €

Les avantages d'une adhésion Padel :

- Vous jouez de façon illimitée du 1er septembre 2021 au 31 août 2022
- Vous jouez à n'importe quel horaire grâce au badge d'accès, contrairement aux cartes 10 entrées, limitées aux horaires d'ouvertures
- Vous pouvez faire des tournois homologués du club et ailleurs, pour monter au classement
- Au même titre que les autres adhérents tennis, vous bénéficiez d'avantages avec nos partenaires

FICHE INSCRIPTION PADEL SAISON 2021/2022

Nom : _____ Prénom : _____

Nom Prénom du Resp. Légal si mineur : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Sexe : M F

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel mob. : _____

EMAIL : _____ @ _____

Classement : _____ N° Licence : _____

Nationalité : _____

Choix de la formule : (cochez la case)

- Adhésion simple avec licence Adhésion sans licence
 Cotisation d'un adhérent tennis Carte 10 entrées

Total : _____ €

Souhaitez vous régler en plusieurs fois ? Oui Non

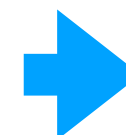
Si oui, préciser le nombre de fois (5 fois max) : _____

Type de règlement :

- Chèque Espèce

Tout règlement doit être effectué avant le 31/10/2021

TOURNEZ SVP



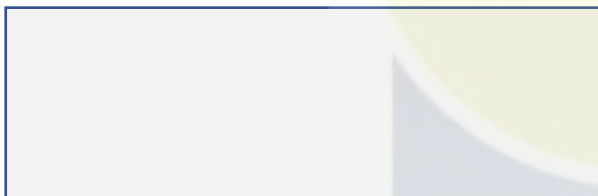
Droit à l'image : Je soussigné(e) ,
, autorise le TC Pignan à diffuser des photos de mon enfant sur son site internet et/ou ses différents documents de communication. Je m'engage (pour moi et pour enfant) à respecter le règlement intérieur du Club ci-dessous.

J'autorise également le transport de mon enfant par l'équipe éducative pour d'éventuelles sorties dans le cadre sportif au cours de l'année.

Je m'engage à respecter tous les points du règlement intérieur sous peine d'encourir des sanctions qui peut aller jusqu'à la radiation du club.

Dans le cadre de la mise en place du règlement sur les données personnelles, j'autorise le TCP à collecter et conserver mes données personnelles .

Signature et date :



PRINCIPAUX POINTS DU REGLEMENT INTERIEUR

1. Les terrains de tennis et de Padel sont exclusivement réservés aux membres du Tennis Club de Pignan (et non accessibles aux membres de leur famille, amis...). Les invités doivent au préalable s'acquitter d'un ticket invité disponible au club ou sur Ten'Up (voir au club).
2. Toute personne qui n'est pas à jour de sa cotisation n'est pas autorisée à utiliser les installations.
3. Le Bureau du TCP se réserve le droit d'exclure sans compensation un adhérent qui aurait eu un comportement en contradiction avec les valeurs du club et de la FFT.
4. Les badges d'accès sont personnels et ne peuvent pas être prêtés à des non-adhérents.
5. Le club ne saurait être tenu pour responsable pour tout accident provoqué par un joueur non à jour de sa cotisation.

6. La réservation et le planning des courts disponibles se font uniquement sur l'application Ten'Up via Smartphone ou sur Internet grâce à votre compte licencié.
7. Toute réservation doit comporter le nom de quatre membres du Tennis Club de Pignan et/ou un invité.
8. Dans tous les cas, les joueurs doivent s'inscrire sur le site 1 heure avant le début de la réservation, sinon le court n'est pas considéré comme réservé.
9. En cas d'accident provoqué par un invité, seule sa responsabilité est engagée.
10. Il est obligatoire de fermer la porte du terrain et d'accès au site à chaque entrée et sortie.
11. Un court réservé doit être occupé à l'heure. Après dix minutes de retard d'un des quatre joueurs, le court est automatiquement libéré.
12. Comme pour tout lieu accueillant des mineurs, il est interdit de fumer, vapoter sur l'ensemble du site du Tennis Club de Pignan, y compris aux abords des courts. Tout contrevenant s'expose à des amendes, mais y expose aussi le Club.
13. Ne pas commettre de geste susceptible de blesser les autres joueurs (jets de raquettes, de balle...).
14. Ne pas perturber les cours par un comportement inadapté, écouter les explications et consignes des éducateurs, et les appliquer au mieux.
15. Ne pas donner de coups de raquette sur les grillages, les filets : ça les abîme ! Ne pas s'accrocher aux grillages.
16. Une tenue vestimentaire correcte est obligatoire. Pas de claquette, pas de maillot, et t-shirt obligatoire.
17. Des chaussures **DE TENNIS**, doivent être obligatoirement portées pour accéder aux terrains. Après avertissement, l'adhérent pourra encourir une suspension d'accès au complexe. La qualité des terrains passe par le respect des règles établies.
18. Les terrains de Padel sont réservés aux joueurs qui ont une cotisation Padel. Une cotisation tennis ne donne pas accès aux terrains de padel, et inversement.
19. Une vitre, même solide, reste une vitre. Merci de ne rien lancer contre la structure des terrains.